

CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESOYE Gilles, Maire.

Etaient présents :

M. DESOYE Gilles, M. LANGRENÉ Stéphane, M. LEJEUNE Philippe, Mme NIZET Edwige, Mme ROBERTI Catherine, M. LESEUR François, M. MASSON Philippe, M. BARTHELEMY Sébastien et Mme JANNETTA Marion, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme GOULET Eugénie

M. DIEUDONNÉ Dominique ayant donné pouvoir à Mme JANNETTA Marion

Ouverture de la séance à 20 heures 30

Est élue secrétaire de séance : Mme JANNETTA Marion,

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 28 juin 2021 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération n°2021-017

ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE

Le Maire rappelle que comme l'y autorise l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et son décret d'application n°86-552 du 14 mars 1986, les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département.

Le Maire expose que le Centre De Gestion a communiqué à l'établissement :

- les résultats le concernant.
- l'application d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,40% de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,15% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion de la Marne en lieu et place de l'assureur et de son courtier. Les missions réalisées par le Centre de Gestion seront formalisées par la signature d'une convention de gestion.

Ces actions consistent :

- A gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité via le logiciel mis à disposition par l'assureur. Assurer et suivre le remboursement de l'assureur auprès de la collectivité.
- Vérifier la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle
- Suivre les processus d'adhésion et de résiliation du ou des contrats de la collectivité.
- Répondre à toutes les questions relatives à la gestion et au conseil statutaire lié aux indisponibilités des agents de la collectivité (absences de toutes natures : Maladie Ordinaire (MO), Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Maternité (MAT), Décès (DC).)
- Accompagner la collectivité dans la gestion et le pilotage de l'absentéisme des agents par l'intermédiaire de retours statistiques, d'alertes et le cas échéant de comités locaux ou départementaux de pilotage.
- Activer et assurer le suivi des services annexes liés au retour ou au maintien dans l'emploi : soutien psychologique, étude ergonomique des postes de travail, contre-visite et expertise médicale, ainsi que toute autre action s'inscrivant dans l'optique d'un retour ou maintien dans l'emploi de l'agent.
- Assurer le suivi des demandes de recours gracieux avec l'assureur et/ou son courtier dans le cadre de retards de déclaration, retards de transmission des pièces justificatives.
- Assurer la remontée des informations liées au recours contre tiers responsable de manière à diminuer le reste à charge pour l'assureur et ainsi maintenir des taux de cotisations optimisés pour la collectivité.
- Assurer toute autre mission visant la couverture des risques assurés et le bon déroulement des relations contractuelles avec l'assureur et son courtier.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

D'accepter à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).

Taux garantis pendant 2 ans

III. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Oui

Non

IV. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.

Oui

Non

- Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.
- Conditions tarifaires de base (hors option): 1.35 % avec 15 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques.

L'assemblée délibérante autorise le Maire à :

- Opter pour la couverture des agents IRCANTEC,
- Choisir les options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de 0,40 % de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et 0,15% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Délibération n°2021-018

DECISION MODIFICATION DE BUDGET

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération	Montant
13146 (13) : Attrib compensation d'invest.	10 172,00

Total Dépenses 10 172,00

Recettes

Article (Chap.) – Opération	Montant
13251 (13) : GFP de rattachement	10 172,00

Total Recettes 10 172,00

Délibération n°2021-019

RAPPORT D'ACTIVITES CUGR 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,
Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2020,
Vu la présentation faite par Monsieur le Maire de ce rapport d'activité 2020, valant exposé des motifs,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication au Conseil municipal du rapport d'activité 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Information : Communauté Urbaine du Grand Reims

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- **De la demande de fonds de soutien pour les investissements communaux**

Complétude du dossier déposé correspondant à la réfection des toitures mairie.

Examen par la CUGR des dossiers début décembre 2021

Validation en Conseil Communautaire du 16/12/2021

- **De la Mise en place de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)**

Stratégie d'amélioration et de transition énergétique de l'habitat du Grand Reims

- **De la réflexion menée sur la carte scolaire** à l'échelle du Grand-Reims

=> (Etude d'octobre 2021 à juin 2022)

- **De la réflexion menée pour une solution de mobilité rurale** / zones blanches

=> (Covoiturage, Transport à la Demande, Transports scolaires)

- **De l'études de sol, liées à notre PLU**

Observations du BRGM (DDT) sur le besoin de complément à la dernière étude réalisée.

Rencontre avec les services CUGR et GEOTEC pour analyse des conclusions.

Organisation d'une réunion pour « confronter » les avis techniques du BRGM et de GEOTEC.

Nouveau devis GEOTEC en cours pour un complément d'étude.

Rédaction d'une note à la Présidente pour valider un nouveau complément d'étude.

- **Du Retour sur le Groupe de Travail Voirie « Eclairage public »**

Information : Commune

- **Vente de bois par ONF sur la parcelle n°9**

=> produit de la vente : 14 005€

- **Avancement du dossier pour la réfection des toitures mairie**

Composition du DCE

Avis de publication fait

DCE en ligne sur plateforme dématérialisée : « achatpublic »

Attente du retour des offres pour le 03/12/2021

Convocation de la commission d'appel d'offre pour analyse des offres

Choix entreprise au prochain conseil municipal de décembre.

- **Recensement de la population de la commune**

Prévu début d'année 2022 (suite report lié aux conditions sanitaires de 2021)

- **Préparation pour décoration de Noël (achats et organisation)**

- **Achat de 3 Bancs pour implantation sur le chemin du cimetière (lieu de promenade assez fréquenté)**

- **Cérémonie du 11 novembre**

- **Prochain n° de la Gazette pour fin d'année**

Questions diverses

Commission patrimoine (voiries, bâtiments et réseaux)

Proposition de faire un point général sur l'entretien.

=> Génération de fiches navettes CUGR (travaux de réfection)

=> Liste et planification des tâches pour l'employé.

Rallye Monte Carlo (du 27/01 au 02/02/2022):

Information du directeur de course.

=> Passage sur la commune le jeudi 27/01/2022

La séance est levée à 22H15